



CEREMONIE DES VŒUX 2019

Le Maire, ses Adjointes et l'ensemble du Conseil Municipal ont le plaisir de convier l'ensemble des Chavannaises et des Chavannais à la cérémonie des vœux qui se déroulera

le dimanche 12 janvier 2020 à 11h
au Centre Jean Barthomeuf

Afin de conclure ce moment de convivialité, le verre de l'amitié sera servi à l'issue de la cérémonie.



FERMETURE DE LA MAIRIE

En raison des fêtes de fin d'année, la Mairie sera fermée du **mardi 24 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020 inclus**.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire au 03.89.70.06.86 ou son Adjointe au 03.68.06.87.27.



COMMANDE DE BOIS DE CHAUFFAGE



En prévision de la coupe de bois 2020, nous vous remercions de faire connaître vos besoins en bois enstéré, BIL (bois long) ou fonds de coupe à la Mairie. Seules les quantités commandées seront façonnées. A cet effet, **merci de déposer le bon de commande ci-dessous au secrétariat de Mairie avant le vendredi 17 janvier 2020**. Passé ce délai, nous ne pouvons garantir la disponibilité.



BON DE COMMANDE BOIS 2020

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : Email :

BIL (bois long) 37€/m3 Quantité : m³

Stères 42€/stère Quantité : stères

Fonds de coupe Quantité :

Fait à, le/...../.....

Signature :

ELECTIONS MUNICIPALES 2020 : CE QUI CHANGE

Les deux tours des élections municipales 2020 auront lieu **les dimanches 15 et 22 mars 2020**.

➔ CE QUI CHANGE POUR CETTE ELECTION

- L'inscription sur les listes électorales est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant la date du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera donc possible de s'inscrire sur les listes électorales **jusqu'au 7 février 2020** (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin).
- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>
- **L'inscription en ligne généralisée.** Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr). (L'inscription en Mairie reste possible)



REGLES DE PRIORITE RUE DE BELLEFONTAINE

Suite aux travaux d'aménagement de la rue de Bellefontaine avec la pose successive de feux tricolores aux intersections avec la rue du Tilleul et la rue du Chêne, nous vous informons qu'en absence de fonctionnement de la signalisation lumineuse (feu orange clignotant, coupure d'électricité, etc.), la circulation est régie sous le régime du « cédez le passage » pour les véhicules venant des voies communales. La signalisation correspondante a été mise en place sur les mâts des feux situés rue du Tilleul et rue du Chêne. Merci de votre vigilance.



Mairie de Chavannes-sur-l'Étang

9, rue de Bellefontaine

68210 Chavannes-sur-l'Étang

☎ 03 89 25 23 99

✉ mairie@chavannes-etang.fr

🌐 www.chavannes-etang.fr

Horaires d'ouvertures du secrétariat :

Lundi, Mardi, Jeudi : 10h00 – 12h00 et 14h00 – 16h00

Vendredi : 10h00 – 12h00 et 14h00 – 19h00